

DELIBERATION N° 85/78 : ACHAT D'UNE LAME BIAISE POUR TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 15 Décembre 1977, N° 177/77, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'achat d'une lame biaise PETER à orientation hydraulique auprès des établissements JABOT (Z.I. de LUDRES) pour un montant TTC de 24 672 F 00 qui devait être couvert par un emprunt.

La Banque du Crédit Mutuel Lorrain vient d'accepter d'accorder un prêt pour couvrir cette dépense d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE ;

- la délibération du 15 Décembre 1977 est maintenue pour acheter une lame biaise PETER type EF 21 à orientation hydraulique auprès des établissements JABOT (Z.I. de LUDRES) pour une dépense TTC de 24 672 F 00.
- Cette dépense sera couverte par un emprunt auprès de la Banque du Crédit Mutuel Lorrain,
- les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et recettes au budget supplémentaire 1978.